



Publié le 28 septembre 2021 par **Anaëlle Idjeri**, Avocat au Barreau de Lyon

a.idjeri@soulier-avocats.com

Tél. : +33 (0)4 72 82 20 80

[Lire cet article en ligne](#)

Conférence en droit comparé sur le thème force majeure en matière contractuelle

[Anaëlle Idjeri](#) a participé à une conférence en droit comparé organisée par la Commission Internationale du Barreau de Lyon sur le thème force majeure en matière contractuelle en Allemagne, Espagne, Italie, Etats-Unis, France, Pays d'Amérique Latine et Royaume-Uni.

Anaëlle est intervenue spécifiquement sur la thématique ***Convention de Vienne et exemples de clauses de force majeure dans les contrats internationaux.***

Soulier Avocats est un cabinet d'avocats pluridisciplinaire proposant aux différents acteurs du monde industriel, économique et financier une offre de services juridiques complète et intégrée.

Nous assistons nos clients français et étrangers sur l'ensemble des questions juridiques et fiscales susceptibles de se poser à eux tant dans le cadre de leurs activités quotidiennes qu'à l'occasion d'opérations exceptionnelles et de décisions stratégiques.

Chacun de nos clients bénéficie d'un service personnalisé adapté à ses besoins, quels que soient sa taille, sa nationalité et son secteur d'activité.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre site internet : www.soulier-avocats.com.

Le présent document est fourni exclusivement à titre informatif et ne saurait constituer ou être interprété comme un acte de conseil juridique. Le destinataire est seul responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qu'il contient.